



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉCLARATION PREALABLE D'UTILISATION D'UNE HÉLISURFACE

(déclaration valable pour l'année civile en cours et jusqu'au 15 janvier de l'année suivante)

**Article 15-2 de l'arrêté du 6 mai 1995 modifié par arrêté du 24 avril 2022
relatif aux aérodromes et autres emplacements utilisés par les hélicoptères
Arrêté préfectoral du 21 juin 2022 portant réglementation des hélisurfaces sur les communes de
Ramatuella, Saint-Tropez, Gassin, Grimaud, Cogolin, la Mole, La Croix-Valmer et Sainte-Maxime**

LE DECLARANT :

Le déclarant, dans le cas d'une société civile ou commerciale, est la personne physique représentant la personne morale et ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la société.

Le déclarant s'engage à remettre ses coordonnées personnelles de manière à recevoir et à accuser réception de tous documents, observations, mises en demeure, amendes, fermeture administrative, que l'administration serait susceptible d'adresser par courriel.

Le déclarant est responsable du nombre de mouvements effectués sur une même hélisurface.

Nom- prénom du déclarant :

.....

Courriel où le déclarant peut être joint directement :

.....

Dénomination et adresse de la société :

.....

Courriel de la société :

.....

Téléphone fixe et mobile de la société :

.....

L'HÉLISURFACE

à usage privatif

à usage commercial

(barrer la mention inutile)

Nom de l'hélisurface :

Adresse :

.....

Références cadastrales du terrain recevant l'hélisurface :

.....

Point de référence (coordonnées géographiques du point de poser) :

.....

Nature des vols :

.....

Nombre de mouvements déjà effectués depuis le 1er janvier 2022 :

.....

Description des trajectoires d'approche et d'atterrissage – joindre une carte (uniquement pour les hélistructures à usage commercial) :

.....

Identification des habitations situées à moins de 150 mètres (uniquement pour les hélistructures à usage commercial) :

.....

Description de l'accès terrestre à l'hélistructure (uniquement pour les hélistructures à usage commercial) :

.....

Pour les hélistructures mutualisées, le nom de la personne physique ou morale en charge de la gestion de la comptabilité des mouvements, numéro de téléphone et courriel :

Fait à Le

Signature
Nom et fonction du signataire

**AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE OU DE LA PERSONNE
AYANT LA JOUISSANCE DU TERRAIN**

Je soussigné (e) (nom-prénom) M.....

propriétaire/titulaire du droit d'usage (barrer la mention inutile – dans le cas d'un titulaire du droit d'usage, faire apparaître le nom du propriétaire ayant délivré le droit d'usage) :

.....

représentant la société (s'il y a lieu) :

.....

autorise la compagnie d'hélicoptères

à utiliser pour une hélisurface à usage privatif/ à usage commercial (barrer la mention inutile)

la parcelle de terrain cadastrée (section – numéro - lieu-dit)

.....

située (adresse complète)

.....

Cette autorisation est valable pour la période du au

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à, le

Signature (nom-prénom du signataire)

MODALITES D'ENVOI DE LA DECLARATION :

Toute déclaration incomplète ou comportant des éléments erronés sera considérée comme non déposée.

Cette déclaration doit être adressée par courriel uniquement, au moins sept jours ouvrés avant la première utilisation pour les hélisurfaces utilisées à usage commercial et deux jours ouvrés pour les hélisurfaces à usage privatif, à l'ensemble des services suivants :

Sous-préfecture de Draguignan

sp-reglementation-securite-draguignan@var.gouv.fr

Direction zonale de la police aux frontières – Zone Sud

dcpaf-bpa-marseille@interieur.gouv.fr

Compagnie de gendarmerie des transports aériens de Nice

bgta.nice-cote-d-azur@gendarmerie.interieur.gouv.fr

cgta.nice@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est

dsac-se-caz-helisurfaces-ld@aviation-civile.gouv.fr